

Mireille Paul, Présidente
Stella Leney, Commissaire
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île

Objet : Commentaires de la FCCQ sur le projet de parc éolien de Grosse-Île

Madame la Présidente, Madame la Commissaire,

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), qui regroupe 120 chambres de commerce et près de 1 000 entreprises membres représentant plus de 40 000 entreprises actives dans tous les secteurs de l'économie québécoise, souhaite intervenir dans le cadre des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relativement au projet de parc éolien de Grosse-Île.

La FCCQ appuie la réalisation du projet de parc éolien de Grosse-Île, dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine. Alors que le Québec a pris la décision de reporter l'atteinte de ses cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES), le gain de ce projet sur le plan environnemental serait substantiel.

Il convient également de rappeler que la filière éolienne est désormais bien établie comme pilier du portefeuille énergétique québécois, grâce à sa compétitivité et à la rapidité avec laquelle les projets peuvent être déployés, souvent à proximité des infrastructures de transport d'électricité existantes. Le développement de projets, quelle que soit leur envergure, s'inscrit d'ailleurs dans un contexte favorable, tant à l'échelle régionale que nationale. Le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec prévoit en effet l'ajout de 10 000 MW d'énergie éolienne d'ici 2035, soit l'équivalent de la puissance actuellement fournie par trois grands aménagements hydroélectriques : Robert-Bourassa (LG-2), Manic-5 et le complexe de la Romaine.

Des retombées régionales

Selon la FCCQ, le projet éolien de Grosse-Île constitue un levier concret de développement régional. Chaque infrastructure permettant de produire localement une part significative de l'énergie consommée représente un gain stratégique pour le Québec et ses régions. Elle réduit la vulnérabilité du territoire aux fluctuations des marchés des combustibles fossiles et améliore la prévisibilité des coûts énergétiques, un facteur déterminant pour la planification des entreprises. Dans ce cas-ci, le projet viendrait décarboner le réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine.

Le modèle de participation régionale porté par l'Alliance de l'énergie de l'Est et NGE Renouvelables renforce cette logique. Étant de propriété 100% québécoise, ces deux partenaires sont déjà bien établis dans le milieu par l'exploitation du parc éolien de la Dune-du-Nord depuis plusieurs années. Ensemble, ils ont démontré leur engagement envers la communauté et



Fédération des chambres
de commerce du Québec

agissent comme de véritables citoyens corporatifs. Le parc éolien de la Dune-du-Nord remet notamment des dons et commandites à différentes organisations locales, dont la Fédération des chasseurs et pêcheurs (GÎM). De son côté, NGE a récemment présenté un prix lors du dernier gala de la Chambre de commerce des Îles-de-la-Madeleine. Cette présence soutenue témoigne d'une connaissance fine du milieu et d'une implication positive et durable dans la communauté.

Pour la FCCQ, cette approche correspond à une vision moderne du développement, où les régions ne sont pas uniquement des lieux d'implantation d'infrastructures, mais également des partenaires économiques à part entière, impliqués dans la création et le partage de la valeur.

Les retombées économiques associées au projet ne doivent pas être envisagées uniquement sous l'angle des emplois temporaires en phase de construction. Bien que ceux-ci soient importants et contribuent à injecter des revenus directs dans l'économie locale, l'enjeu central réside dans les retombées à long terme. Les revenus versés à la municipalité et aux partenaires régionaux sur plusieurs décennies constituent des sources de financement stables et prévisibles, renforçant la capacité du milieu à soutenir ses propres priorités de développement.

Ces sommes peuvent représenter une marge de manœuvre significative pour soutenir des projets structurants, améliorer les infrastructures publiques ou réduire la pression fiscale locale. Dans ce cas-ci, le total des paiements fermes versés à la municipalité de Grosse-Île représenterait 1 726 110\$ sur 30 ans. La communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine recevrait quant à elle 1 704 540\$ en droits superficiaires sur la même période.

Il est prévu que le projet génère pour les actionnaires de l'Alliance environ 22,5 M\$ en distributions totales sur 30 ans. Il s'agit de sommes non négligeables pour la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Réduction des GES : un gain plus qu'impressionnant

Le projet se doit également d'être évalué sous un angle environnemental. Les Îles-de-la-Madeleine dépendent encore d'une production thermique au mazout, source importante d'émissions de GES. Remplacer une part significative de cette production par de l'énergie éolienne ne constitue pas simplement une amélioration marginale. Il s'agit d'un changement structurel vers un modèle énergétique plus cohérent avec les objectifs climatiques du Québec.

Il est important de souligner que la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine représente à elle seule près du tiers des émissions directes de gaz à effet de serre d'Hydro-Québec.¹ À terme, ce projet permettrait d'éliminer les quelque 30 000 tonnes de GES émises annuellement par cette centrale au mazout, qui consomme environ 11 millions de litres de carburant par année.

Non seulement la réduction des émissions de GES contribuerait directement à l'atteinte des cibles québécoises, mais elle enverrait également un signal clair quant à la capacité du Québec à transformer ses systèmes énergétiques, y compris dans des contextes géographiques complexes. À long terme, une décarbonation soutenue des réseaux isolés réduira les coûts environnementaux et économiques associés aux changements climatiques.

¹ <https://www.hydroquebec.com/projets/centrale-idlm/>

Refuser ou retarder des projets de production renouvelable ayant un impact environnemental positif mesurable aurait un coût d'opportunité élevé. D'autant plus que le Québec doit continuer d'accroître sa capacité de production d'énergie propre afin de soutenir l'électrification des transports, la décarbonation industrielle et la croissance économique.

En conclusion, la FCCQ considère que ce projet répond à trois impératifs majeurs : il soutient la vitalité économique de la région, il renforce la compétitivité énergétique et il contribue concrètement à la décarbonation du Québec. Dans un contexte où notre prospérité collective repose sur une énergie propre, accessible et produite de manière responsable, le parc éolien de Grosse-Île représente un investissement stratégique.

Pour ces raisons, la FCCQ donne son appui au projet. Nous vous remercions de l'attention portée à ce mémoire et demeurons disponibles pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, l'expression de nos salutations distinguées.



Véronique Proulx
Présidente-directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec